



# PETIT GUIDE

DE L'HÉBERGEUR ET DE  
L'HÉBERGEUSE SOLIDAIRE 74

PAGE

3

## LE COLLECTIF

QUI SOMMES-NOUS?  
QUI SONT CES MINEURS?  
QUELLE PRISE EN CHARGE?  
COMMENT S'ORGANISE LA COMMUNICATION DANS LE GROUPE?

PAGE

5

## ABC DE L'HÉBERGEUR

ACCUEIL  
BIENVEILLANCE  
CADRE

PAGE

7

## LES BONNES ADRESSES

SE SOIGNER  
APPRENDRE LE FRANÇAIS  
S'HABILLER

PAGE

9

## FAQ

PAGE

11

## CONTACTS UTILES

PAGE

12

## LEXIQUE

## POUR ALLER PLUS LOIN

## QUI SOMMES-NOUS?

**SOLIDARITÉ MIGRANTS ANNECY** est un **collectif de citoyen·ne·s** constitué à l'automne 2017 autour de l'accueil de centaines de migrants arrivés sur le territoire annécien.

De la distribution de repas à la mise en place d'un réseau d'hébergeur·se·s, de l'organisation de cours de français à l'accompagnement de mineurs dans leurs démarches sociales, les citoyen·ne·s se mobilisent pour répondre aux **premières urgences** de ces nouveaux venus au côté des associations locales.

À géométrie variable et en gouvernance partagée, le collectif s'invente au fil du temps et s'adapte aux mouvements des nécessités et des besoins. Ce collectif concentre son action sur le terrain, et s'est donné comme **mission principale l'accueil et l'accompagnement** de tous ces nouveaux arrivants à Annecy mobilisant aussi, de manière spontanée, les compétences de chacun·e. Il puise ainsi sa force dans la volonté d'agir autour de la responsabilité collective et œuvre pour une hospitalité inconditionnelle à Annecy.

## QUI SONT CES MINEURS?

Les mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), désigné·e·s jusqu'en 2016 comme mineur·e·s isolé·e·s étranger·ère·s (MIE), sont les **jeunes de moins de 18 ans privé·e·s temporairement ou définitivement de la protection de leur famille**.

Au regard de la loi, il incombe aux États membres de l'Union Européenne, dont la France fait partie, de protéger tout enfant dont la situation renvoie aux deux éléments que sont la minorité et l'isolement.

Ils-elles entrent dans le système de la protection de l'enfance et relèvent donc à ce titre de la compétence des départements.

La grande majorité des MNA qui arrivent à Annecy vient d'**Afrique subsaharienne** : Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Sierra Leone...

La quasi totalité sont des **jeunes hommes** et la plupart d'entre eux sont francophones, mais ils sont souvent analphabètes. Certains en revanche ne connaissent que des rudiments de français, la communication passe alors par les gestes, les images et surtout les sourires !

Quant aux jeunes filles, elles sont normalement immédiatement mises à l'abri, toutefois il arrive qu'il faille les héberger le temps de trouver un lieu d'accueil adapté et qui leur offre un réel espace de sécurité.

## QUELLE PRISE EN CHARGE?

À son arrivée, le MNA doit **se présenter au Conseil Départemental (CD)** afin d'être orienté vers les services de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Ces derniers doivent normalement fixer un **rendez-vous d'évaluation** dans un délai de 5 jours et procéder à une **mise à l'abri immédiate**.

L'augmentation très significative des flux d'arrivée met à l'épreuve les dispositifs d'accueil, tout particulièrement dans la phase initiale de mise à l'abri et d'évaluation. À Annecy, les rendez-vous d'évaluation sont fixés dans un délai allant en moyenne de 2 à 8 semaines et les mises à l'abri dépendent des places disponibles, ce qui induit un délai d'attente considérable. N'ayant pas une capacité d'accueil suffisante pour répondre aux besoins en croissance constante, le CD se trouve matériellement incapable de mettre à l'abri ce public pourtant vulnérable.

C'est précisément dans ce cadre d'urgence qu'intervient l'hébergeur-se solidaire, cet **accueil transitoire et délimité dans le temps** offre au jeune mineur l'opportunité de se reposer et de **reprendre des forces** en attendant l'évaluation qui déterminera la suite de son parcours.

## COMMENT S'ORGANISE LA COMMUNICATION DANS LE GROUPE?

Après avoir essayé différents supports de communication, nous avons opté pour le site et l'**application Framateam**.

Un tutoriel est disponible afin de vous expliquer toutes les étapes d'inscription sur le site et pour vous guider dans l'installation de l'application sur votre smartphone.

Nous relayons donc tous les besoins sur les différents canaux : hébergement, accompagnement aux entretiens ou remarques générales. Nous vous invitons à **consulter régulièrement l'application** afin de **pouvoir répondre rapidement aux demandes urgentes**.

Cette plateforme n'étant pas dotée de notifications, nous signalons l'actualisation des fils de discussion lorsqu'il y a urgence par mail.

Nous relayons également les **besoins d'hébergement sur le groupe Facebook** lorsqu'aucun hébergeur-se du groupe n'est disponible ou lorsque les jeunes à héberger sont nombreux. N'hésitez pas à vous inscrire sur nos pages Facebook privées : **Solidarité Migrants Annecy** et **Solidarité Mineurs Isolés Etrangers Annecy**.

Pour le framateam, en cas de problème, solliciter par mail Stéphanie à : [stephanie.vuailat@gmail.com](mailto:stephanie.vuailat@gmail.com)

## ACCUEIL

La fonction première de l'hébergeur·se est d'**offrir un repas et un lit** au jeune quand ses disponibilités le lui permettent. Notre devise :

**«quand on peut, comme on peut et sans pression !»**

Libre à vous de gérer votre emploi du temps en sa présence comme vous le souhaitez. Certain·e·s décident de laisser un double de leurs clefs aux jeunes dès leur arrivée afin qu'ils gagnent en autonomie, d'autres préfèrent que le jeune ne reste pas seul dans la maison la journée et l'invitent à découvrir la ville, à se rendre à la médiathèque ou encore à participer à des cours de français pendant la journée.

C'est à vous de décider ce qui vous convient le mieux.

Concernant les repas, là encore c'est à vous de décider. Certain·e·s préfèrent s'adapter aux habitudes alimentaires de leur invité, d'autres au contraire préfèrent leur faire découvrir les plats familiaux qu'ils/elles ont l'habitude de partager (au risque de certaines déconvenues, il faut le savoir !).

### INDÉMNISATION ET RESPONSABILITÉ CIVILE

A titre d'indemnisation concernant les dépenses inhérentes au MNA que vous hébergez, le Conseil Départemental alloue à chaque hébergeur·se une **somme quotidienne de 14,28 €**.

Voici la **procédure** :

- se signaler auprès de Mme Ascheri par mail ou par téléphone (voir coordonnées ci-dessous) dès le premier jour d'accueil du jeune. Il faut donner toutes les informations concernant le jeune (nom + prénom + date de naissance + date de mise à l'abri éventuelle) et vous concernant (nom + prénom + contact).
- choisir la répartition en pourcentage des bons : alimentaire, vestimentaire, produits d'hygiène
- des bons nominatifs vous seront envoyés par mail ou voie postale selon préférence
- les achats sont à faire exclusivement au Géant Casino de Seynod et une pièce d'identité vous sera demandée au moment du règlement. Veuillez faire attention à ne pas dépasser le montant alloué car les bons seront alors refusés.
- envoyer par mail à Mme Ascheri du CD74 le scan de vos tickets de caisse et le double du bon

À noter : le CD exige parfois qu'une seule demande de bons soit faite par mineur hébergé, dans ce cas merci de bien vouloir vous mettre en contact avec les familles hébergeant avant et/ou après vous afin de vous répartir les achats effectués grâce aux sommes allouées .

Le Conseil Départemental peut également vous **fournir une attestation d'Assurance et de Responsabilité Civile** concernant le mineur que vous hébergez.

Veuillez contacter **Mme Corinne Ascheri**  
Responsable Administrative  
DGA Sociale et Solidarité  
Pôle de Protection de l'Enfance  
Téléphone : 04 50 33 23 08  
Mail :Corinne.ASCHERI@hautsavoie.fr

## BIENVEILLANCE

Les jeunes que nous accueillons viennent d'arriver en France **après un très long parcours**. Ils sont souvent fatigués, physiquement et psychologiquement, et ne demandent qu'à se reposer dans un lieu où ils se sentiront **entourés et en sécurité**. Qu'ils parlent français ou non, n'hésitez pas à engager la conversation, apprenez-lui des choses sur la culture française et savoyarde, posez-lui des questions sur la culture de son pays, apprenez quelques mots de sa langue, jouez à des jeux de société accessibles, la clef d'un accueil réussi est **l'échange** !

S'il le souhaite, le jeune que vous accueillez vous **parlera de son parcours de sa propre initiative**. S'il ne le fait pas, nous préconisons de ne pas poser de questions trop intimes ou risquant de réveiller de mauvais souvenirs, certains ont vécu des événements traumatisants liés à leur parcours migratoire qu'il semble inopportun de leur rappeler.

## CADRE

Nous savons tou·te·s qu'ouvrir les portes de sa maison n'est pas chose aisée. Nous vous invitons donc dès le début de l'accueil à **expliquer aux jeunes les règles et habitudes de votre foyer**. N'hésitez pas à dire les choses simplement et clairement, que cela concerne la participation aux tâches ménagères, le respect et la bienséance (pas de téléphone en haut-parleur pour écouter des vidéos à table, pas d'appels au milieu de la nuit à voix haute etc), le fonctionnement des appareils qu'ils n'auraient pas l'habitude d'utiliser (four micro-onde, plaques de cuisson, box internet/tv...)

En fonction de leur personnalité et de leur vécu, certains feront preuve d'une gêne et d'une timidité extrême, n'hésitez pas à **les accompagner afin qu'ils prennent leurs marques** (invitez-les à prendre une douche, à se mettre à l'aise dans l'espace que vous leur offrez etc.), certains feront preuve d'une extrême sollicitude pour vous remercier de votre accueil, là encore n'hésitez pas à leur rappeler que votre accueil n'implique rien en retour si ce n'est un **moment de partage et de convivialité**. D'autres, au contraire, pourront paraître sans-gêne voire impolis, n'hésitez pas à rappeler le cadre que vous avez fixé, mais gardez en tête que certaines manières de faire correspondent à une culture qui n'est pas la nôtre :

*« autres latitudes, autres attitudes ! »*

## SE SOIGNER

Plusieurs lieux ouvrent leurs portes sans conditions aux personnes n'ayant pas encore de CMU ou d'AME. Voici une liste non exhaustive des lieux où vous pouvez inviter le MNA à se rendre en cas de problème médical ou dentaire :

- **Conseil Départemental**

Mégane Thibieroz  
magane.thibieroz@hautesavoie.fr  
06 45 24 38 38

Catherine Mathey  
catherine.mathey@hautesavoie.fr  
06 22 94 07 94

PERMANENCE MÉDICALE  
Jeudi matin

*Veillez contacter Madame Thibieroz ou Madame Mathey afin d'expliquer l'urgence médicale, elles se chargeront d'inscrire le jeune sur la liste des consultations.*

- **Hopital - PASS**

lien vers la plaquette de présentation de la  
Permanence d'Accès aux Soins de Santé :  
[https://www.ch-annecygenevois.fr/sites/default/files/plaquette\\_pass.pdf](https://www.ch-annecygenevois.fr/sites/default/files/plaquette_pass.pdf)

- **Psy dy cœur - antenne Annecy**

07 81 96 41 50  
22, Avenue de Chevène - Annecy

PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE  
tous les samedis de 9h à 13h

- **Croix-Rouge**

04 50 45 85 13  
1, quai des Clarisses - Annecy

PERMANENCE MÉDICALE  
Vendredi : 9h-12h et 14h-16h  
PERMANENCE DENTAIRE  
Jeudi 9h-11h45

*Veillez vous présenter le plus tôt possible à la Croix-Rouge car les premiers arrivés seront les premiers inscrits sur la liste.*

- **Resto du Cœur**

04 50 45 49 73  
9, rue de Rumilly - Annecy

PERMANENCE MÉDICALE  
Lundi : 13h30-16h  
Mardi : 13h30-16h  
Vendredi : 13h30-16h  
PERMANENCE DENTAIRE  
Samedi : 9h-12h

*Le resto du Cœur n'accueille que sur rendez-vous, il faut compter plusieurs semaines d'attente avant d'obtenir une consultation. Veillez les contacter par téléphone afin d'obtenir plus d'informations.*

## APPRENDRE LE FRANÇAIS

À Annecy, plusieurs associations ont pour vocation l'enseignement du Français Langue Étrangère (FLE), voici la liste (non exhaustive) des associations où les MNA peuvent se rendre afin de bénéficier des cours ouverts à tous :

- **Croix-Rouge**

04 50 45 85 13

1, quai des Clarisses - Annecy

Lundi : 15h - 17h

Mardi : 9h - 11h

Jeudi : 9h30 - 11h30

Vendredi : 9h - 11h

- **Secours Catholique**

04 50 45 29 67

3, rue du général Ferrier - Annecy

Lundi : 9h30-11h

Mercredi : 14h-15h30 / 15h30-17h (exclusivement alphabétisation)

Jeudi : 14h-15h30

Vendredi : 9h30-11h

- **ADADI**

04 50 45 30 58

2, rue de l'Isernon - Cran Gevrier

*Tous les cours du matin sont complets pour l'année 2018-2019. Les cours où il reste encore des places sont les suivants:*

Lundi : 14h - 15h30

Mardi : 14h - 15h30

Jeudi : 14h - 15h30

Vendredi : 14h-15h30

- **Agir ABCD**

04 57 09 72 18

4, passage de la Cathédrale - Annecy

*Agir ABCD ne reçoit les jeunes que sur rendez-vous. Veuillez les contacter directement afin de convenir d'une rencontre. Les cours sont dispensés en très petit groupe voire en cours individuel et contre rémunération symbolique.*

## S'HABILLER

Notre collectif organise très régulièrement des collectes de vêtements correspondant aux besoins des mineurs que nous accueillons.

- **Collecte vêtements migrants mineurs 74**

page Facebook

*Nous vous invitons à rejoindre la page Facebook « Collecte vêtements migrants mineurs 74 » afin de nous faire part des besoins en vêtements du jeune que vous accueillez. Il vous sera alors remis quelques vêtements qui lui permettront d'être équipé et de se changer le temps de son séjour chez vous.*

- **Je n'ai qu'un clic-clac / matelas gonflable, puis-je quand même héberger ?**

Oui ! Tous les hébergements sont bienvenus, ces jeunes arrivent souvent épuisés et ont réellement besoin d'un temps de repos, d'un repas et de bienveillance !

- **Je n'habite pas à Annecy, puis-je quand même héberger ?**

Oui ! L'idéal est que vous soyez véhiculé·e afin de pouvoir récupérer le jeune à Annecy. Toutefois si vous ne le pouvez pas, nous essayons de trouver quelqu'un qui habite près de chez vous et qui accepterait de déposer le jeune en chemin.

- **Est-ce qu'héberger un mineur est un délit ?**

Non, en France héberger un mineur ne constitue en aucun cas un délit. Les mineurs hébergés avant leur rendez-vous d'évaluation sont sous la responsabilité du CD, nous ne faisons que suppléer le manque de moyens et d'infrastructures.

- **J'aimerais faire des activités avec le jeune que j'héberge mais je ne sais pas quoi lui proposer...**

Les activités à faire avec les jeunes - même lorsqu'ils ne sont pas francophones - sont nombreuses : jeux de cartes, jeux de dominos, jeux de dames, partie de foot, cuisiner ensemble, balades... Attention cependant aux activités dangereuses !

- **Je dois me déplacer un week-end en France, puis emmener le jeune avec moi ? et si je rencontre la police nationale, que puis-je leur dire si il m'interroge ?**

Vous pouvez vous déplacer avec le jeune sans risque d'être inquiété du moment qu'il garde toujours sur lui son carton de rendez-vous avec l'entête du CD. N'ayant pas encore été évalué, le jeune est sous la responsabilité civile du CD.

- **J'aimerais lui faire plaisir en préparant un repas qu'il appréciera, des idées ?**

Nous avons constaté que les MNA venus d'Afrique Subsaharienne apprécient peu les produits transformés et les aliments trop sucrés. Un repas à base de féculents (riz/semoule/millet), de légumes avec une sauce à base d'oignons et tomates, de poulet/viande sera très apprécié.

- **Il n'a pas de vêtements pour se changer, est-ce à moi d'en acheter ?**

Le collectif a mis en place une collecte de vêtements, nous avons donc un stock de vêtements disponible à la demande. Pour obtenir les vêtements, mettez-vous en contact avec nous ! Si vous souhaitez acheter des vêtements neufs vous pouvez utiliser les bons destinés à cet effet, si vous en achetez avec votre argent personnel, ils ne seront pas remboursés.

- **Il est malade / a mal aux dents, dois-je l'emmener chez mon médecin/dentiste personnel pour se faire soigner ?**

Vous pouvez si vous le souhaitez mais cela sera entièrement à votre charge. Pour des soins gratuits n'hésitez pas à contacter les organismes cités ci-dessus ou à vous rendre directement aux permanences indiquées.

- **J'ai remarqué qu'il y a de l'eau dans les toilettes et la salle de bain après utilisation, pourquoi ?**

Certains des jeunes accueillis sont de confession musulmane (et sont pratiquants) et font des ablutions avant chaque prière. N'hésitez pas à leur expliquer comment nettoyer toilettes et salle de bain après utilisation.

- **Il souhaite aller à l'école, que dois-je faire ?**

Hormis pour le cas particulier des mineurs refusés, nous vous déconseillons de prendre des initiatives concernant l'inscription des jeunes au collège/lycée. En revanche, si votre position géographique le permet, n'hésitez pas à les envoyer aux cours de français disponibles à Annecy.

- **Le jeune qui est chez moi semble très angoissé, comment l'aider ?**

Vous pouvez l'emmener (à condition qu'il soit francophone) aux « Psy du cœur » afin qu'il bénéficie d'une écoute de la part de professionnels. Contactez-les au préalable pour vérifier leur disponibilité.

**Psy du cœur - antenne Annecy**

Téléphone : 07 81 96 41 50

Adresse : 22, Avenue de Chevène - Annecy

Permanence tous les samedis de 9h à 13h

- **Le jeune me demande de l'accompagner dans ses démarches administratives, que dois-je faire ?**

Merci de n'engager aucune démarche avant d'en parler au collectif.

- **J'ai hébergé un jeune qui a été pris en charge à la suite de la validation de sa minorité, comment faire pour garder contact avec lui ?**

Si vous souhaitez le prendre en week-end chez vous ou aller lui rendre visite au foyer, vous pouvez en faire la demande au conseil départemental à l'adresse suivante :

[mieced@hautsavoie.fr](mailto:mieced@hautsavoie.fr)

- **Je veux héberger mais pour une durée limitée, que se passe-t-il ensuite ?**

Nous mettons tout en œuvre afin qu'une autre famille hébergeante prenne le relai. Merci de nous prévenir au plus tôt lorsque votre accueil prend fin. Nous nous organisons collectivement, n'hésitez donc pas à vous signaler pour donner vos disponibilités d'hébergement lorsqu'il y a des besoins et à lancer un appel au réseau lorsque vos disponibilités s'achèvent afin qu'une autre famille hébergeante prenne le relai.

- **Que se passe-t-il après l'entretien d'évaluation du mineur que j'ai hébergé ?**

Lorsque le jeune vient chez vous, il est muni d'un carton du CD lui donnant une date de mise à l'abri éventuelle ou de rendez-vous d'évaluation, suivant les places disponibles.

Lors de son évaluation, le jeune s'entretient avec deux éducateur·rice·s sur l'ensemble de son parcours. Le faisceau d'indices sur lequel se base leur décision comprend entre autres la cohérence de son parcours, la vraisemblance chronologique de son histoire, son aspect physique...

Si la minorité du jeune est reconnue, il est normalement immédiatement pris en charge et intègre un hôtel avant qu'une place soit trouvée en foyer. Si la minorité du jeune est refusée, il devient ce que nous appelons un «mijeur » et il n'est plus sous la responsabilité du CD.

Pour être hébergé, il doit alors intégrer le circuit du 115, qui est toutefois souvent saturé à Annecy.

Le jeune a alors plusieurs possibilités : engager un recours concernant la décision prise (procédure allant de 4 mois à environ 8 mois), faire une demande d'asile ou décider de quitter Annecy.

Nous essayons d'héberger les jeunes refusés 1 nuit ou 2 après l'obtention de leur réponse négative afin de leur laisser le temps d'accuser le coup et de prendre les décisions sur la suite de leur parcours.

Certain·e·s accueillant·e·s décident toutefois d'héberger des mijeurs et de les accompagner dans leurs nouvelles démarches sur du long terme. Ceci relève d'une décision personnelle et ne peut en aucun cas engager le collectif. Nous vous invitons à parler de votre démarche à d'autres hébergeur·se·s ayant poursuivi leur accompagnement à la suite d'un refus. Un guide dédié à l'accompagnement des mijeurs sera bientôt disponible pour les personnes intéressées.

- **Pages Facebook :**  
Solidarité Migrants Annecy  
Solidarité mineurs isolés étrangers Annecy  
Collecte vêtements migrants mineurs 74
- **Mail de SMA :**  
[solidarite.migrants.annecy@gmail.com](mailto:solidarite.migrants.annecy@gmail.com)
- **Réunion d'information :**  
tous les 2èmes jeudis du mois à partir du 8/11/2018  
Pour plus d'informations, merci de consulter la page Facebook ou de nous contacter à l'adresse mail ci-dessus.
- **Contact :**  
pour toutes questions ou requêtes  
Mail du collectif Solidarité Migrants Annecy : [solidarite.migrants.annecy@gmail.com](mailto:solidarite.migrants.annecy@gmail.com)

- **CD**  
Conseil Départemental ou Département de la Haute-Savoie
- **ASE**  
Aide Sociale à l'Enfance
- **MIE**  
Mineurs Isolés Etrangers (avant loi 2016)
- **MNA**  
Mineurs Non Accompagnés (après loi 2016)
- **PAF**  
Police Aux Frontières
- **OFII**  
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- **OFPRA**  
Office Français Pour les Réfugiés et les Apatrides
- **CNDA**  
Cour Nationale du Droit d'Asile
- **OQTF**  
Obligation de Quitter le Territoire Français
- **AME**  
Aide Médicale d'Etat
- **CMU**  
Couverture Maladie Universelle
- **CIO**  
Centre d'Information et d'Orientation

## POUR ALLER PLUS LOIN

- **Centre Ressources sur les mineurs étrangers isolés**  
<http://www.infomie.net/>
- **Rapport de la mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés, 15 Février 2018**  
[http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/2018\\_02\\_15\\_%20rapport\\_mission\\_bipartite\\_sur\\_les\\_MNA.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/2018_02_15_%20rapport_mission_bipartite_sur_les_MNA.pdf)
- **« Mineurs non accompagnés, quels besoins et quelles réponses ? » Dossier thématique de l'ONPE, Février 2017**  
[http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/1\\_dossier\\_mna\\_web2.pdf](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_dossier_mna_web2.pdf)